







# PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS

## « RESILIENCE ET CAPACITES AGROALIMENTAIRES 2030»

Ariane Voyatzakis, Responsable du secteur agroalimentaire - Bpifrance

Florent Bracquart, Chargé de mission - DGE/MEFS

Frédéric Blanc, Chef de bureau – DGPE/MASA

Antoine De Cambière, Responsable de programme - Bpifrance

# O. Cadre général



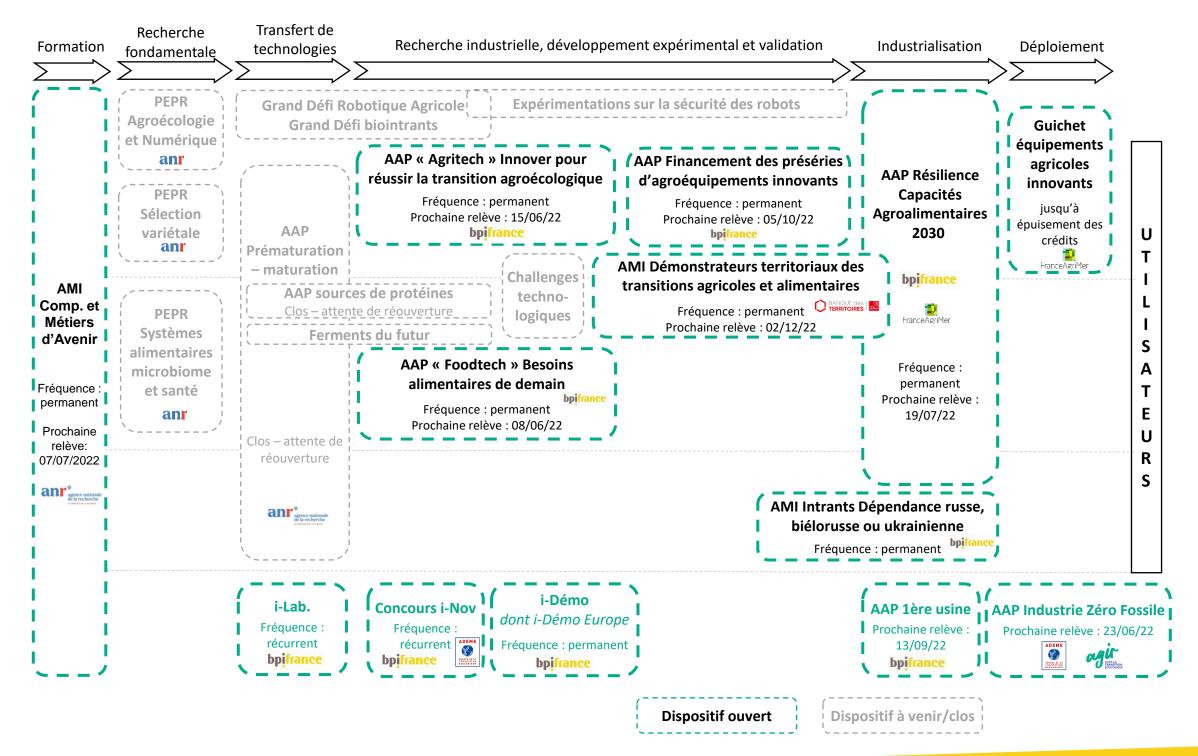
France 2030, une vision à 5-10 ans

... déclinée en différentes mesures avec un dénominateur commun, l'innovation

... avec un effet transformant à long-terme

... permettant à l'offre française d'être compétitive sur les marchés d'avenir

... et permettant à la France de renforcer sa souveraineté alimentaire et engager la transition agroécologique



# 1. Thématiques de l'appel à projet



## Les projets d'industrialisation

- 1. La relocalisation des maillons industriels stratégiques
- 2. L'industrialisation pour répondre aux besoins alimentaires de demain
- 3. L'industrialisation pour réussir a transition agroécologique

## Les projets de structuration de la filière (opéré par FranceAgriMer)

4. Des démarches collectives de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires

Seront priorisés les dossiers s'inscrivant dans une logique de souveraineté alimentaire et de résilience

# 2. Critères d'éligibilité (thématiques 1, 2 et 3)



### **Nature des porteurs**

Projets individuels (portés par une entreprise quelque soit sa taille)

NB: Les thématiques 2&3 privilégient les acteurs émergents

#### Niveau d'innovation

Investissements à l'issue des phases de recherche pouvant présenter une phase de démonstration et présentant une phase d'industrialisation

### **Optionnel:**

Labellisation par un pôle de compétitivité

# Budget attendu et durée

Devis présenté de minimum 3 M€ pour les projets des thématiques 1 à 3

Devis abaissé à minimum 200 k€ pour les projets d'Outre Mer

Durée des projets comprise entre 12 et 48 mois

# THEMATIQUE 1 « Relocalisation des maillons industriels stratégiques»



## **Sous-thématiques**

- Relocalisation de maillons de la chaine de transformation agroalimentaire essentiels à la production agroalimentaire réalisée en France
- Investissement dans des équipements de transformation apportant une innovation de procédé

### In fine, les projets devront :

- Réduire la dépendance aux importations des intrants agricoles et produits agroalimentaires transformés critiques
- Pouvoir répondre à une situation de crise
- Réduire l'empreinte environnementale de la filière agricole et agroalimentaire

#### **Exemple de produits éligibles**

- Tourteaux et produits transformés pour l'alimentation animale (ex: oléagineux)
- Ingrédients, additifs (conservateurs, antioxydants, enzymes, pigments naturels, etc.), vitamines, oligoéléments, arômes, acides aminés
- Autres produits transformés critiques pour l'alimentation humaine en situation de forte dépendance aux importations extra-européennes

La <u>dépendance</u>, la <u>vulnérabilité</u> et la <u>criticité</u> des produits visés devront être justifiées.

# THEMATIQUE 2 « Industrialisation de l'innovation pour réponde aux besoins alimentaires de demain»

ANC ANCHIES PLANE AVENTA

Dans le prolongement de l'AAP « Besoins alimentaires de demain »

# Développer des capacités productives et constituer des lignes de productions innovantes et usines 4.0 pour ...

- La production d'aliments plus sains et durables
- La mise en œuvre de process innovants au service de la qualité et de la sécurité de l'alimentation
- La production de nouveaux emballages
- La mise en œuvre de nouveaux outils de traçabilité

# In fine, les projets devront permettre la production industrielle de produits alimentaires et ingrédients :

- Favorables en matière de santé (population cible ou facteurs socioéconomiques)
- De nutrition préventive
- A recette ciblée pour des publics avec des pathologies ou besoins spécifiques
- Issus de démarche environnementales supérieures
- Issus de circuits courts et bénéficiant d'une traçabilité

# THEMATIQUE 3 « Industrialisation de l'innovation pour réussir la transition agroécologique»



Dans le prolongement de l'AAP « Innover pour réussir la transition agroécologique »

# Développer des capacités productives et constituer des lignes de productions innovantes et usines 4.0 pour :

- La production d'équipements agricoles intelligents et connectés
- Remplacer ou limiter le recours aux intrant fossiles ou de synthèse par des solutions d'agroécologie
- La production des ressources génétiques

# In fine, les projets devront accompagner à l'échelle industrielle :

- La transition agroécologique
- La réduction de GES
- L'adaptation au changement climatique
- La gestion des aléas...

## 4. Critères de sélection



Souveraineté alimentaire pour la thématique 1 Caractère innovant du projet pour les thématiques 2, 3

Retombées économiques du projet et impact sur l'attractivité industrielle de la France

Capacité à assurer le déploiement ou l'industrialisation de la solution développée (financière et opérationnelle)

Contribution au renforcement de souveraineté et résilience du système alimentaire et agricole

Critères de performance environnementale et impact sociétal







Thématique 4 : Démarches collectives de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires

Opéré par FranceAgriMer

Florence Poinssot, Cheffe d'unité Entreprises & Filières FranceAgriMer





#### Critères d'éligibilité

#### Nature des porteurs

Projets collaboratifs entre entreprises de l'amont agricole et autres acteurs économiques dont le partenariat est formalisé (accord de consortium)

#### **◆ Niveau d'innovation**

Evalué à l'échelle des filières

#### Budget attendu et durée

Devis présenté de minimum 500 000€ pour les projets de la thématique 4 (minimum 200 000€ pour les projets d'Outre Mer)

Durée des projets comprise entre 12 et 48 mois

#### Optionnel

Labellisation par un pôle de compétitivité





#### Objectifs et résultats attendus pour la thématique 4

Concerne uniquement les **consortium** composés d'au moins deux acteurs **indépendants**, un opérateur de **l'amont agricole** et d'autres acteurs intervenant le long de la chaine de valeur.

#### Objectifs

- CONTRIBUER DE FAÇON DURABLE AU DÉPLOIEMENT D'INNOVATIONS À L'ÉCHELLE DES FILIÈRES
- RÉPONDRE À L'UNE DES FINALITÉS DES THÉMATIQUES 1, 2 ET 3

#### Par exemple:

Structurer une nouvelle filière de production Projet de création d'une filière légumineuses pour approvisionner la restauration collective, etc.

#### Résultats attendus

#### IN FINE, LES PROJETS DEVRONT ACCOMPAGNER

- La sécurisation des débouchés pour les producteurs, transformateurs et distributeurs en matières d'approvisionnement
- La transition agro écologique
- Les changements de comportements alimentaires et nouvelles attentes du marché





#### Critères de sélection

#### Partenariat durable et structurant pour les filières

- Renforcement de la résilience des filières
- Optimisation de l'interdépendance entre acteurs
- Retombées collectives attendues

Caractère **innovant** des technologies et/ou outils, méthodes, organisations développés

Contribuer au renforcement de la souveraineté et résilience du système alimentaire et agricole

Critères de performance environnementale et impact sociétal

# 5. Dépenses éligibles et taux d'aide max applicables



### TAUX d'AIDES 15 à 80%

(en fonction des types d'entreprises et de la nature des dépenses)

#### FINANCEMENT

**MIX SUBVENTION ET AVANCE RECUPERABLE** 

#### **DÉPENSES ÉLIGIBLES**

Immobilier et foncier (20% max)
Sous-traitance (40% max.)
Location d'actifs
Salaires bruts
Prestations de conseil (40% max.)
Achats d'équipements
Immobilisations incorporelles
(brevets, licences, etc.)...

Les dépenses sont éligibles à compter du lendemain du dépôt du dossier complet

## 6. Modalités de financement et mise en œuvre



## FORME DE L'AIDE: MIX SUBVENTION (60%) + AVANCE RÉCUPÉRABLE (40%) SELON LE RISQUE

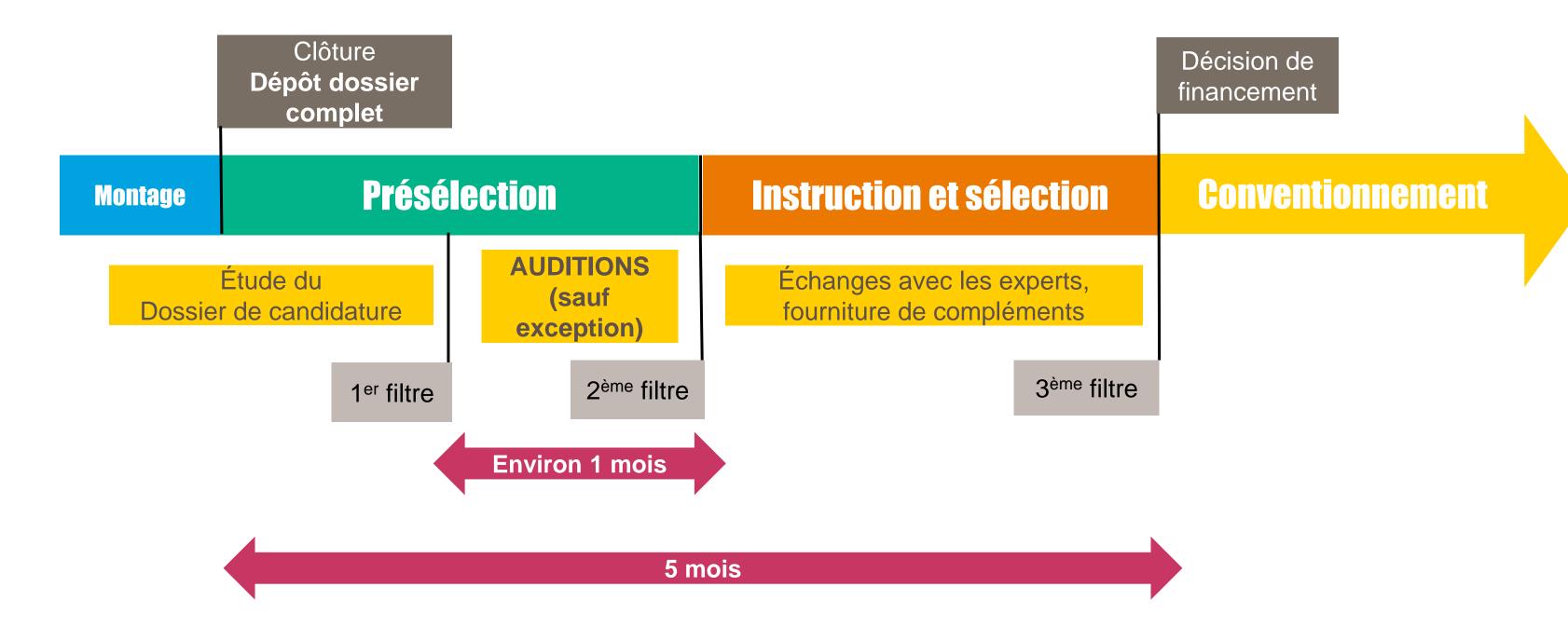
# Mise en œuvre, suivi avec Bpifrance et en lien avec FranceAgriMer pour la thématique 4

- Contractualisation
- Versements de l'aide aux étapes-clés du projet (éventuellement en fonction de l'avancée des levées de fonds)\*
- Réunions de suivi et reportings réguliers
- Suivi des indicateurs d'impact du projet
- Remboursement de l'Avance Récupérable forfaitaire en 2 à 5 ans, avec différé de 2 ans max après la fin du projet (sauf échec technique et économique du projet)

Le montant des capitaux propres du bénéficiaire de l'aide aux dates des versements de l'aide doit être supérieur ou égal au montant du cumul des aides versées.

# 7. Processus de sélection à partir d'un dossier complet





# 8. Préparer son dossier de candidature



Les canevas de dossiers de candidature avec les modèles de documents sont disponibles sur la page Internet de l'appel à projets

**Pour la structure classique d'un dossier complet :** 

#### **Documents du projet**

- Présentation du projet et du porteur sous forme de PPT (environ 30 slides)
- Demande d'aide et données économiques sous format Excel (Annexe 1)
- Grille d'impacts environnementaux et sociétaux (Annexe 2)

#### **Documents du partenaire**

Documents administratifs :
 dernière liasse fiscale complète
 ou bilan et compte de résultats
 approuvés par l'assemblée et
 rapport du commissaire au
 compte (ou à défaut de l'expert
 comptable)

Les dossiers de candidature doivent exclusivement être déposés sur l'extranet de Bpifrance – rubrique projets innovants collaboratifs:

https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/



CMI FSN FUI I-LAB PIAVE PRI PSPC	CONTACTEZ-NOUS
AAA	Soutien des Projets Innovants Collaboratifs
Déposez votre projet	Gérer votre projet
Accès réservé :  Porteur du projet Pôle de compétitivité Consultant extérieur	Vous êtes déjà inscrits, connectez-vous :  Identifiant :  Mot de passe :  Mot de passe oublé ? Identifiant oublé ?
J'ai pris connaissance des <u>Conditions Générales d'Utilisation</u> et les accepte sans restriction ni réserve.	J'ai pris connaissance des <u>Conditions Générales d'Utilisation</u> et les accepte sans restriction ni réserve.

# 9. Quelques conseils pour maximiser ses chances



- Un cahier des charges autoporteur : tous les critères de sélection et toutes les conditions explicitées
- Un canevas de dossier détaillé : annexes et tableurs à remplir, modèles mis à disposition
- Une analyse approfondie des critères d'impact
- Points de contact pour répondre à vos questions :

Thématique 1, 2 et 3 : aap-france2030@bpifrance.fr

Thématique 4 : aap.resilience.filieres@franceagrimer.fr

# 9. Lien utile et calendrier de relèves



https://bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-resilience-et-capacites-agroalimentaires-2030

19 juillet 2022 à midi heure de Paris

3 novembre 2022 à midi heure de Paris

# Merci de votre attention

# Questions / réponses

